

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Décision du 3 avril 2025 portant nomination de membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai

NOR : ECOG2510951S

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai, notamment le 3° de son article 4 ;

Vu la décision du 24 mars 2021 portant nomination d'un membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai, en qualité de représentants de l'Etat au titre du ministre chargé des communications électroniques :

- *en tant que titulaire*, M. THÉRY (*Vincent*), chef de la Mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies,
- *en tant que suppléant*, M. LAVAL (*Philippe*), adjoint au chef de la Mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 3 avril 2025

Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,

M. MORTUREUX